UPMC PARIS

cnrs dépasser les frontières

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

IM Institut de Myologie

2009- 093 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

LA PRESIDENTE DE L'INSTITUT DE MYOLOGIE

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°7
dans sa séance du 9 au 11 juin 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 974 intitulée :

« Thérapie des maladies du muscle strié »

Art. 2 : L'unité de recherche U 974 exercera son activité dans les locaux situés :

Institut de Myologie - GHPS
Bâtiment Babinski
47 Bd de l'hôpital – 75013 PARIS

et Faculté de médecine Pierre et Marie Curie
105 Bd de l'Hôpital – 75013 Paris

Art. 3 : L'Unité de recherche U 974 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris VI – St Antoine.

Art. 4 : Monsieur Thomas VOIT est nommé directeur de l'unité de recherche U 974 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 29 décembre 2008

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Le Directeur général
du C.N.R.S.

Le Directeur général
de l'Inserm

Jean-Charles POMEROL

La Présidente de
L'Institut de Myologie